

28/05/15



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Basse-
Normandie et du
Calvados

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**TRAVAUX DE MODERNISATION DU PARC DE VIDEOPROTECTION À L'HOTEL DE
LA PREFECTURE**

Date limite de remise des offres :
Le Mardi 30 juin 2015 à 14h30

SOMMAIRE

1 – OBJET, FORME, DUREE ET LIEU D'EXÉCUTION

2 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

3- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

4- MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

5- MODALITES DE REMISE DES OFFRES

6 – CRITÈRES DE CHOIX DES OFFRES

7- VISITE DU SITE

8 – PERSONNE A CONTACTER

1 OBJET, FORME ET DUREE ET LIEU D'EXECUTION

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire les travaux de modernisation du parc de vidéoprotection à l'Hôtel de la Préfecture. La description des travaux est dans l'acte d'engagement valant cahier des clauses particulières.

Les 9 caméras existantes du parc seront remplacées par des caméras iP, infrarouge et très haute définition (cf Cahier des Clauses Particulières). Ce basculement consiste en des travaux de câblage et de pose de nouvelles caméras accompagnées des supports de visualisation et d'enregistrement adaptés.

De plus, compte tenu des travaux de nature à améliorer la protection du bâtiment :

1/ la caméra 3 positionnée à l'angle de la place Gambetta et de la rue Saint Laurent sera posée sur un col de cygne en remplacement du bras existant.

2/ la caméra 6 positionnée dans l'allée des jardins sera posée sur un col de cygne en remplacement du bras existant

Code CPV : 35125300

1.1 – Forme de marché - mode de passation

Marché public de l'Etat.

Ce marché est un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

La présente consultation ne comporte pas de lot.

1.2 – Durée d'exécution

Le marché prend effet après sa date de notification.

Les travaux commenceront impérativement le lundi 3 août et devront être terminés le mardi 25 août 2015

1.3 – Lieu d'exécution

L'Hôtel de la Préfecture , rue St Laurent à Caen.

2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Chaque entreprise qui en fait la demande, par téléphone, par courriel ou par télécopie, reçoit un dossier de consultation. Le retrait du dossier est possible à l'adresse ci-dessous :

**Préfecture de Basse-Normandie et du Calvados
Direction des Ressources et de la Modernisation
Bureau de la Logistique et de la Commande Publique
Rue Daniel Huet
14038 Caen Cédex 9**

ou aux URLS suivantes :

<http://www.calvados.gouv.fr/marches-publics-r614.html>

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&goto=>

Référence : PREF14-CAMVIDEO

Ce dossier comprend trois documents :

- 1°) le présent Règlement de la Consultation (RC);
- 2°) l'Acte d'Engagement (AE)
- 3°) le cahier des clauses particulières

3 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

L'entreprise est liée par son offre durant 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Le marché sera financé sur les fonds régionaux 307 et 333 et le fond départemental 333 et payé selon un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par la de la Préfecture de Basse Normandie et du Calvados. Le non respect de ce délai entraînera le paiement d'intérêts moratoires calculés sur la base du taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne augmenté de 7 points. Cependant, les intérêts moratoires d'un montant inférieur à 5 euros ne seront pas mandatés.

Une avance pourra être versée au titulaire dans les conditions de l'article 87 du Code des Marchés Publics. Le titulaire peut refuser le versement de cette avance et le préciser à l'acte d'engagement. Il sera appliqué une de retenue de garantie.

Le paiement sera effectué par virement administratif sur présentation de factures établies en un original et un duplicata au compte ouvert au nom du titulaire. Un RIB ou un RIP devra être adressé avec la première facture. En cas de modification d'établissement financier et/ou de numéro de compte, le titulaire en informe la Préfecture de Basse-Normandie et du Calvados, dans un délai de 15 jours par courrier.

La facture dont la fourniture incombe au titulaire n'a pas à être réclamée par le pouvoir adjudicateur.

Le titulaire **adressera sa facture à la DRFiP de Basse-Normandie-Service facturier-7, Bd Bertrand -BP 40532-14034 Caen Cédex 1** (même adresse que paragraphe 2 ci-dessus) ou de façon dématérialisée en utilisant gratuitement le **portail sécurisé** <https://chorus-factures.budget.gouv.fr> , à la réception de la décision de réception des travaux.

Si la facture est erronée ou non conforme à l'acte d'engagement, la Préfecture retournera au titulaire sa demande de paiement pour correction.

5 MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Le dossier à remettre par les candidatas comprendra les pièces suivantes :

- Les documents suivants justifiant les qualités et les capacités du candidat :
 - **Document DC2** fourni au dossier et dûment renseigné et signé d'une personne ayant le pouvoir d'engager l'établissement.
 - **Document NOTI 1** fourni et à faire renseigner auprès de l'administration fiscale
 - Présentation d'une liste des principaux travaux de même nature déjà effectués, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé .
- Une copie de l'attestation d'assurance avec les garanties,
- l'acte d'engagement signé et accompagné d'un R.I.B/R.I.P

○ le mémoire technique simplifié donnant les détails et précisions nécessaires sur la prestation proposée.:

- les moyens humains et les qualifications des personnels affectés au chantier,
- les matériels utilisés,
- un projet de planning d'exécution des prestations,
- le plan qualité de l'entreprise.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats dont les candidatures seraient incomplètes, les pièces manquantes.

L'offre peut être complétée éventuellement par d'autres documents datés et signés par la personne ayant pouvoir d'engager l'entreprise.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier l'offre des deux premiers candidats ayant fait l'offre économique la plus avantageuse. Il répondra aux questions des candidats jusqu'au lundi 22 juin.

Adresse où seront envoyés les plis (en recommandé avec accusé réception) contenant les offres :

**Préfecture de Basse-Normandie et du Calvados
Direction des Ressources et de la Modernisation
Bureau de la Logistique et de la Commande Publique**

**Rue Daniel Huet
14038 Caen Cédex 9**

Il est possible d'effectuer un dépôt physique.

Le pli fermé comportera la mention « **Marchés Publics -NE PAS OUVRIR - travaux de modernisation du parc de vidéoprotection à l'Hôtel de la Préfecture** »

Date limite de réception des offres : le mardi 30 juin 2015 à 14 h30

Le candidat est tenu seul responsable du moyen d'acheminement.

6 CRITÈRE DE CHOIX DES OFFRES

Les critères de sélection des offres sont, avec les pondérations indiquées :

- Le prix 70 %
- La valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique 30 %. Elle sera appréciée selon les éléments suivants :
 - coordination entre les parties vidéoprotection et câblage 60 %
 - effectif affecté au chantier 30 %
 - démarche environnementale (dont recyclage des déchets) 10 %

7 VISITE DU SITE

Rendez-vous proposé pour une visite du site à partir du lundi 15 juin 2015.

Les candidats intéressés par cette visite voudront bien se faire connaître auprès de Pascal Poussin. (tel : 02.31.30.65.01 – Fax : 02.31.30.64.15 – courriel : pascal.poussin@calvados.gouv.fr)

8 PERSONNES A CONTACTER

Coordonnées de la personne à contacter pour toutes informations :

Pascal Poussin tel : 02.31.30.65.01 – Fax : 02.31.30.64.15

courriel : pascal.poussin@calvados.gouv.fr

9 JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTENTIEUX

En cas de litige relatif à l'exécution du présent marché, le droit français est seul applicable et les tribunaux français seuls compétents.

La juridiction compétente est:

Tribunal administratif de Caen
rue Arthur Le Duc
BP 25086
14050 Caen cedex 4
E-mail: greffe.ta-caen@juradm.fr
Tél:02.31.70.72.72
Fax:02.31.52.42.17

Les personnes ayant intérêt à conclure ce présent contrat et qui sont susceptibles d'être lésées en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence peuvent exercer un recours avant la conclusion du marché (article L-551-1 du code de justice administrative).

Les candidats peuvent introduire un recours dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision (article R421-1 du code de justice administrative).

PREFECTURE DU CALVADOS

TRAVAUX DE DU PARC DE VIDEOPROTECTION À L'HOTEL DE LA PREFECTURE

CERTIFICAT DE VISITE DU SITE

**modèle recommandé à l'attention des
entreprises souhaitant faire attester leur
visite des lieux**

Je soussigné, M.

Représentant

l'entreprise.....

Certifie avoir effectué tous les relevés sur place permettant d'apprécier les difficultés et les détails de l'opération et d'intégrer dans l'offre toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement et fonctionnement des équipements.

Date de la visite:.....

L'accompagnateur du CAD

(signature et cachet)

Le représentant de l'entreprise

(signature et cachet)

